

GARANTIE

USAGE INTÉRIEUR SEULEMENT

Les cadres réguliers fabriqués par Les Portes Baillargeon inc. sont garantis contre tout défaut de matières premières et de fabrication qui pourraient les rendre inutilisables, et ce pour une période de trois (3) ans, à partir de leur date d'expédition.

Les Portes Baillargeon Inc. s'engage à remplacer ou à réparer, à son choix, tout cadre défectueux, conditionnellement à ce que les dommages ne soient pas le résultat d'une installation déficiente, d'une utilisation ou d'un entretien inadéquats, de mauvaises conditions ambiantes, d'abus de toutes sortes, d'accidents ou de tout acte de la nature.

Toute réclamation sous cette garantie doit être donnée au fabricant par écrit dès que le problème est découvert. Dans le cas de défaut raisonnablement visible à l'inspection de chaque cadre sur réception de la marchandise, l'avis doit être donné dans les 30 jours suivants et avant que le cadre ne soit installé ou traité.

Le fabricant ne peut être tenu responsable pour les cadres réparés ou remplacés sans son consentement écrit. La responsabilité du fabricant dans cette garantie se limite au remplacement ou à la réparation du cadre ou des pièces défectueuses. Les cadres doivent avoir un vieillissement de 12 mois avant remplacement. Si un cadre a été installé avant qu'une telle réclamation n'ait été faite, ledit cadre doit demeurer installé à son emplacement original durant cette période pour permettre son adaptation aux conditions d'humidité et de température.

Cette garantie est invalide si les instructions d'installation fournies n'ont pas été respectées lors de l'installation du cadre.

La finition du cadre est garantie uniquement lorsqu'elle est effectuée à notre usine.

Les Portes Baillargeon inc. ne peut être tenue responsable des moulures, cadres ou composantes d'ébénisterie qui sont installés sur ses cadres.

EXCLUSIONS

Cette garantie ne couvre pas:

- | L'apparence des cadres finis sur chantier.
- | Les variations naturelles de la couleur, de la texture, ou de la coupe du bois.
- | Les portes qui sont mal accrochées aux cadres et qui ne sont pas d'équerre.
- | L'usure normale, y compris par le biais de l'usure de la finition.
- | Les cadres qui ne sont pas entreposés comme indiqué dans la section « *Entreposage et manutention* ».
- | Le télégraphiage ou autres problèmes dûs à un usage extérieur.
- | L'installation du cadre.
- | Les cadres qui ne sont pas pré-perçés pour les trous de vis à bois (voir charte).



GARANTIE (SUITE...)

TOLÉRANCES

- La tolérance pour la largeur du linteau et des jambages est de $\pm 1/32$ "
- L'épaisseur du linteau et des jambages du cadre est de $\pm 1/32$ "
- La longueur des pièces coupées est de $\pm 1/16$ "

ENTREPOSAGE, MANUTENTION, USINAGE ET FINITION

Les cadres doivent être entreposés à plat. Le local doit être propre, sec et à l'abri de la saleté, de l'eau et de la dégradation. L'air doit circuler librement. Lorsque l'entreposage doit être de longue durée, les cadres doivent être scellés. L'humidité relative de l'air se situe entre 25 % et 55 %, avec une température variant entre 10 °C (50 °F) et 32 °C (90 °F). Les cadres doivent être protégés contre l'humidité, la chaleur, la sécheresse excessive ou le plein soleil.

Lorsque la finition n'est pas faite, certaines essences (ex. : cerisier, acajou, noyer, teck) sont extrêmement sensibles à la lumière et se doivent d'être entièrement protégées par un emballage opaque. Sans protection, la couleur de ces essences peut être altérée par une exposition à la lumière naturelle ou artificielle. Les personnes qui manutentionnent les cadres doivent toujours avoir les mains propres ou porter des gants propres. Les cadres doivent être soulevés et portés ; ne jamais les glisser l'un sur l'autre.

Avant d'appliquer la finition, on doit s'assurer que l'humidité relative du local est conforme et stable. Avant de procéder, enlever toute trace de manipulation, grain soulevé et toute tache en ponçant toutes les surfaces à la main avec un abrasif fin de 150 grains (sablage avec bloc). Sabler uniformément toute la surface du cadre avec du papier sablé 220 (type Garnet), toujours dans le sens du grain.

Certaines essences de bois, surtout le chêne, contiennent des substances qui réagissent avec certains finis en causant des taches sombres. L'effet du produit de finition devrait être vérifié avant de procéder à l'application sur le cadre. Dans le cas d'une réaction adverse, consulter le fournisseur du produit de finition et/ou du cadre et attendre de connaître la solution au problème avant de continuer. Nous recommandons fortement une finition en usine et nous ne nous tenons nullement responsable de vos travaux de finition effectués sur le chantier.

Sceller tous les côtés du cadre immédiatement après l'installation et l'usinage de la quincaillerie. L'usinage pour la quincaillerie ne doit pas nuire à l'utilité ou de la solidité du cadre.

Le pré-perçage doit être fait pour chaque trou de vis qui agit en tant que pièce jointe.

Les cadres dont la finition fut faite en usine doivent être vérifiés avant l'installation pour s'assurer que la couleur concorde avec l'échantillon fourni auparavant. (L'installation des cadres avec finition constitue l'acceptation de celle-ci.)

Référence : 2005 AWI/AWMAC - 8th Edition Quality Standards

